

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/CM

N° 2023.06.01

**Objet : Approbation du procès-verbal de
la séance du 22 mai 2023**

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maiche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du
Conseil Municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-
Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.

Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé
Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame
Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs
Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames
Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 qui doit être
approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de
séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 CONTRE (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230626-2023-06-01-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le Maire,
Régis LIGIER

Réf. : SP/CB/CM

N° 2023.06.02

Objet : Commissions municipales -
Modifications

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les délégations de fonctions de Sandrine Lepeme ont été modifiées suite à la démission de Guillaume Nicod. Dorénavant, ses délégations sont les suivantes : Environnement, Qualité de vie, Vie associative et Vie Culturelle.

Lors de sa réunion du 25 mai 2023, le Bureau municipal a travaillé sur l'opportunité ou pas de modifier les intitulés et/ou les compositions des commissions pour que cela coïncide avec les délégations des adjoints.

A l'issue de cette réflexion, Monsieur le Maire propose de supprimer la Commission Vie associative et culturelle et de modifier les intitulés de la liste des commissions comme suit sachant que Jean-Michel Feuvrier prendra en charge dorénavant la thématique Forêt :

- La Commission Infrastructures devient Infrastructures et Forêt
- La Commission Environnement et Forêt devient Environnement et Vie Associative.

VU la délibération n° 2020.26 du 29 juin 2020 portant désignation des commissions municipales et des délégués dans les organismes extérieurs,

VU la délibération n° 2020.84 du 16 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son chapitre 2 dédié aux Commissions Municipales,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des réflexions engagées par le Bureau municipal suite aux nouvelles délégations de fonction de Madame Sandrine Lepeme,

AUTORISE la modification des intitulés des commissions tel que proposé précédemment,

PREND ACTE par conséquent que les commissions s'intituleront dorénavant :

- Commission Infrastructures et Forêt
- Commission Environnement et Vie associative,

PREND ACTE que la Commission Vie associative et culturelle est supprimée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au Règlement intérieur du Conseil municipal pour intégrer ces modifications,

PREND ACTE que le Conseil municipal, lors de sa prochaine séance, sera amené à revoir en conséquent la composition de ces commissions afin de permettre aux élus de rejoindre celle(s) qu'ils souhaitent.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : MB/CB/Budget

N° 2023.06.03

**Objet : Budget général 2023 – Décision
modificative n°1**

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du
Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-
Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.

Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé
Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame
Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs
Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames
Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuche informe le Conseil municipal que la décision modificative n°1 au budget
général a pour but de :

- Prendre en compte les notifications des dotations d'Etat (DGF – dotation de biodiversité)
intervenues récemment,
- Ajuster les montants du FCTVA en fonctionnement et investissement suite à notification de la part
de l'Etat,
- Prendre en compte l'acompte de l'assurance suite au sinistre des ateliers,
- Réaffecter une dépense d'investissement sur un compte comptable différent suite à un échange
avec la Trésorerie.

L'ensemble des modifications budgétaires sont listées dans le tableau ci-dessous :

Conseil municipal du 28 juin 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2023 DU BUDGET GENERAL

DEPENSES					RECETTES						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES	montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES
-23 156,95 €	F	023			Virment complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement		F	002			Résultat reporté de fonctionnement
50 000,00 €	F	6068		sintra	Renouvellement du petit matériel détruit dans l'incendie des ateliers	323,00 €	F	74111		dot	dotation forfaitaire complément budgétaire
						18 255,00 €	F	741121		dot	DSR complément budgétaire
						9 611,00 €	F	74718		dot	Dotation biodiversité complément budgétaire
	F					-1 345,95 €	F	744			FACTVA - ajustement partie fonctionnement
26 843,05 €	Total des dépenses de fonctionnement					26 843,05 €	Total des recettes de fonctionnement				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES	montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES
49 908,00 €		21316	231	JCI	Reconstruction d'un mur en pierre au cimetière - changement d'affectation de compte	49 908,00 €	I	2116	231	JCI	Reconstruction d'un mur en pierre au cimetière - mauvaise affectation de compte
100 000,00 €	I	2188	237	sintra	Renouvellement du gros matériel détruit dans l'incendie des ateliers	20 824,99 €	I	10222			FACTVA - ajustement partie investissement
						150 000,00 €	I	024		sintra	Versement d'un acompte - sinistre atelier
							I	1641		fin	Reprise de l'emprunt d'équilibre inscrit au bp2022
						-23 156,95 €	I	021		1	Virment complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
149 908,00 €	Total des dépenses d'investissement					197 576,04 €	Total des recettes d'investissement				
176 751,05 €	TOTAL DEPENSES					224 419,09 €	TOTAL RECETTES				

Equilibre de la décision modificative

-47 668,04 €

La décision modificative N°1 est en excédent de 47 668,04€

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget Général 2023 telle que présentée.



Le Maire,
Régis LISIER

Réf. : NM/CB/Gaz

N° 2023.06.04

**Objet : Concession gaz – Primagaz –
Rapport d'activité 2022**

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

La distribution publique de gaz propane sur le territoire communal est régie par un contrat de concession depuis le 14 août 2000 pour une durée de 20 ans et attribué à la société Engie et remplacé par la suite par la société PRIMAGAZ.

Cette concession, comprenant environ 19 km de réseau, a fait l'objet en 2020, d'une prolongation de deux années, puis, en 2022, de six mois, avec un terme au 14 février 2023. Depuis le 15 février 2023, le contrat de concession a été de nouveau attribué à la société Primagaz pour 20 ans.

Comme l'indique le rapport du délégataire remis à l'ensemble du Conseil municipal, en 2022, 274 foyers et entreprises, sont clients de la concession de gaz, soit 15 clients de moins qu'en 2021. Sur l'ensemble de la clientèle, 89 % sont des particuliers et 11 % des professionnels. En 2022, 69 ouvertures de compteurs et 65 fermetures de compteurs ont été constatées.

J.

Entre 2021 et 2022, on constate une diminution d'environ 13.80 % de l'énergie fournie par le concessionnaire sur le territoire communal (5 953 298 kWh en 2021 pour 5 130 011 kWh en 2022) et une augmentation de 71 % du résultat du compte d'exploitation (202 053 € en 2021 pour 346 380 € en 2022).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport d'activité 2022 du délégataire tel que présenté en séance.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : SP/CB/AC39

N° 2023.06.05

Objet : JBox et IECharge - Mise à disposition terrain

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vullemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

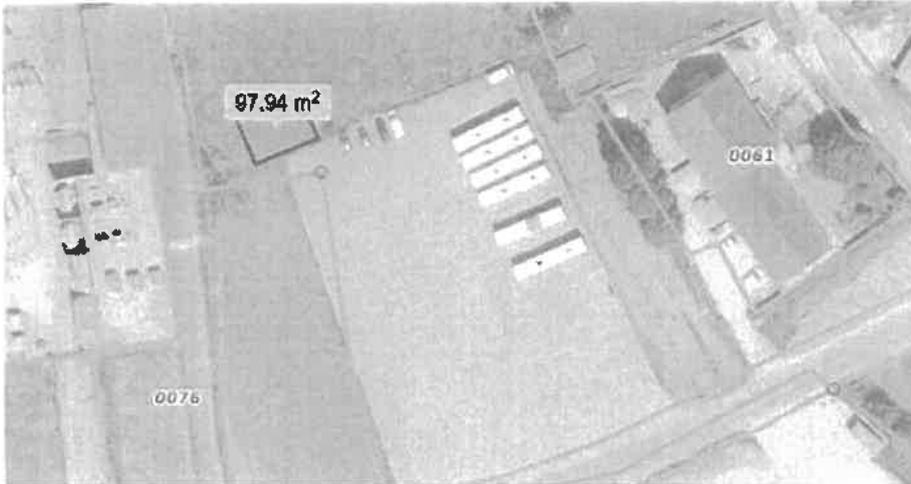
Monsieur Jean-Michel Feuvrier présente au Conseil municipal la proposition de la société NW Joules, domiciliée 34 Avenue Bosquet 75007 Paris 7, qui souhaite l'implantation sur la parcelle communale AH 151, située rue du Stade à Maïche, d'une unité de stockage d'énergie (JBox) et d'une plateforme de recharge ultra-rapide de véhicule électrique (IECharge) composée de 2 bornes et 4 places de parking attenantes.

La société NW Joules a inventé et développé la JBox, unité compacte de stockage d'électricité, laquelle permet une gestion intelligente des pics et des creux de consommation et contribue ainsi à l'équilibre et à la stabilité du réseau électrique. Ce dispositif est intégré dans un container climatisé et sécurisé qui inclut les batteries, les convertisseurs d'énergies, les transformateurs et le dispositif de recharge ultra-rapide de véhicules électriques.

Cette société a également conçu l'IECharge, hub de recharge ultra-rapide de véhicule électrique, directement raccordé à la JBox. Ce raccordement permet d'éviter de déstabiliser le réseau électrique lors de la recharge à haute puissance et permet un déploiement rapide sur le territoire.

La société propose de louer, dans le cadre d'un bail commercial remis à l'ensemble du Conseil municipal, les espaces nécessaires à l'implantation de ces équipements pour une durée de 9 années moyennant le paiement d'un loyer de 2 000 € par an, hors charges, pour l'implantation de la JBox et de 2 000 € par an, hors charges, pour l'implantation de l'IECharge.

Implantation JBox



Implantation IECharge



La Commission Infrastructures, lors de sa réunion du 20 juin 2023, a examiné ce dossier sur lequel elle donne un avis favorable.

./.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la réalisation du projet de la Société JW Joules consistant en l'implantation d'une JBox et d'un système IECharge sur le terrain communal cadastré AH 151 pour l'installation d'un dispositif de stockage d'énergie électrique et d'un système de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques comportant 2 bornes,

DECIDE de louer une partie de la parcelle de terrain communal cadastré AH 151 d'une contenance d'environ 400 m2 pour une durée de 9 années moyennant le paiement d'un loyer de 2 000 € hors charges par an pour l'implantation d'une JBox et de 2 000 € hors charges pour l'implantation d'une IECharge,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux commerciaux correspondants et toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier,

PREND ACTE que le prix de vente de l'électricité pour les recharges de véhicules sera de l'ordre de 30 cts le kW/heure.



Le Maire,
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : NM/TL/CB/ Prog.210

N° 2023.06.06

Objet : Nouveau groupe scolaire -
Avenants

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maiche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le chantier du nouveau groupe scolaire a été engagé, pour sa partie travaux, le 23 avril 2021 pour un délai d'exécution de 25 mois. Des aléas de chantier et des retards d'entreprises ont été constatés provoquant l'achèvement des travaux en juillet 2023.

Aussi, des ajustements de prestations par avenants sur 16 lots différents sont rendus nécessaires à la date du présent conseil municipal afin de formaliser différentes modifications intervenues en cours de chantier.

Pour les présenter en détails et illustrer chacun des postes et les raisons techniques ou financières qui justifient ces avenants, mais aussi pour faire un point financier global du chantier à l'occasion de l'ouverture de l'école, Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des Services Techniques qui suit ce gros chantier de construction depuis ses débuts.

Il rappelle que ce projet fait l'objet d'une AP/CP (Autorisation de programme / Crédit de paiement) dont la dernière modification est intervenue en novembre 2021. L'AP/CP permet d'identifier sur plusieurs années les dépenses d'un chantier de cette envergure. Il ajoute que certaines dépenses ont été autorisées par avenants validés par le Conseil municipal, comme :

- Maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles
- Prestations liées à la maîtrise d'œuvre
- Prestations diverses
- Travaux
- Mobilier et matériel.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION	TITULAIRES	MONTANT HT	AVENANTS VALOES EN CH	AVENANTS DGD (07/06) - CONSEIL DE JUIN	SOMME DES AVENANTS	SUMMATION DGD EST	MONTANT TTC
LOT1-DESAMANTAGE	ME DIVORCEMENT	69 900,00 €	48 040,00 €	0,00 €	48 040,00 €	118 840,00 €	100 211,00 €
LOT2-TERRASSEMENT	SAS VERNANT / SARL LACOSTE	999 121,81 €	38 596,51 €	0,00 €	38 596,51 €	737 726,32 €	885 271,34 €
LOT3-GROS ŒUVRE DEMOLITION	SAS ALBIZZATI / SAS ALFES	2 079 986,07 €	30 879,60 €	20 400,87 €	51 280,47 €	2 731 320,54 €	3 277 584,65 €
LOT4-ÉTANCHÉITE	EURVINDER snc et fils	308 802,75 €	4 220,35 €	-9 620,15 €	-5 399,80 €	303 443,00 €	364 132,72 €
LOTS-BARDAGE BOIS	SAS MENUISERIE METTEY	56 285,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 285,45 €	67 518,34 €
LOT6-RAVALEMENT DE FACADE	SAS POLY BATIMENT	28 285,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 285,30 €	33 919,00 €
LOT7-MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	SAS MENUISERIE METTEY	505 031,57 €	0,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	524 031,57 €	621 601,64 €
LOT8-MENUISERIE INTERIEURE BOIS	SARL VD MENUISERIE	437 477,24 €	0,00 €	27 688,58 €	27 688,58 €	465 165,82 €	554 176,20 €
LOTS-FAUX PLAFONDS CLOISONS	SARL ENT BROUETRE PEINTURE	234 827,40 €	0,00 €	17 756,80 €	17 756,80 €	252 584,20 €	302 100,44 €
LOT10-PEINTURE	SAS EUROPE PEINTURE SD	72 038,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 038,00 €	86 409,60 €
LOT11-SOLS SOUPLES	SARL TROBIN	98 134,98 €	0,00 €	5 458,50 €	5 458,50 €	63 986,48 €	76 512,15 €
LOT12-PROJECTION ACOUSTIQUE FLOCCAGE	GORNET ISOLATION	33 507,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 507,68 €	40 882,22 €
LOT13-CHAPE CARRELAGE FAIENCE	SARL TACHIBI	86 218,80 €	0,00 €	-3 120,00 €	-3 120,00 €	83 098,80 €	102 118,02 €
LOT14-SIGNALÉTIQUE	ALFES	10 525,04 €	0,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	16 725,04 €	19 834,85 €
LOT15-METALLERIE	SAS BONNEVILLE	199 340,33 €	0,00 €	-6 500,00 €	-6 500,00 €	192 840,33 €	234 848,40 €
LOT16-ASCENSEUR	SAS ASCENSEUR	22 518,00 €	0,00 €	2 494,50 €	2 494,50 €	25 012,50 €	30 014,76 €
LOT17-PLATEGAGE BOIS	SAS PCE	159 515,00 €	0,00 €	-9 371,00 €	-9 371,00 €	150 144,00 €	178 692,80 €
LOT18-CHAUFFAGE VENTILATION	SAS SARBALAT GILBERT	501 328,29 €	-20 038,29 €	11 128,05 €	-7 890,24 €	483 428,05 €	582 314,86 €
LOT19-PLOMBERIE SANITAIRE	SAS SARBALAT GILBERT	208 700,00 €	9 025,00 €	0,00 €	9 025,00 €	209 725,00 €	244 470,00 €
LOT20-ELECTRICITE	GUYON VILLEMAGNE	564 042,32 €	0,00 €	17 541,35 €	17 541,35 €	581 583,67 €	697 900,52 €
LOT21-EQUIPEMENT CUISINE	SARL BISSON	35 845,72 €	0,00 €	29 884,00 €	29 884,00 €	65 729,72 €	79 415,66 €
LOT22-AMENAGEMENT EXTERIEUR	SAS PCE	82 039,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 039,40 €	99 647,28 €
LOT23-MOBILIER JEUX	SAS PCE	61 615,00 €	0,00 €	2 875,00 €	2 875,00 €	64 490,00 €	77 505,60 €
LOT24-TABLEAUX SALLES DE CLASSE	SAS MENUISERIE METTEY	10 507,81 €	0,00 €	-1 220,41 €	-1 220,41 €	9 287,40 €	1 114,24 €
LOT25-PARCLET	SARL TACHIBI	112 786,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 786,20 €	136 347,04 €
LOT26-ÉTANCHÉITE toiture IME	SOPRIMA	0,00 €	88 277,76 €	0,00 €	88 277,76 €	88 277,76 €	99 988,31 €
SOMM-TOTAL TRAVAUX BATIMENT		7 138 006,05 €	206 944,24 €	120 486,39 €	80 141,84 €	7 425 567,52 €	8 961 884,84 €

Par conséquent, les travaux supplémentaires des avenants ci-dessous se ventilent de la façon suivante :

- Travaux supplémentaires MOE : 76 333 €
- Travaux supplémentaires MOA : 212 815 €.

Ces modifications sont maintenant présentées dans le détail :

LOT N° 3 – GROS ŒUVRE DEMOLITION – AVENANT N°3 – titulaire ALBIZZATI

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. 4 483,46 € HT

Création d'un local fosse en lieu et place du local vélo dans le but de protéger et de cacher le poste de relevage.

Modification 02. 4 636,45 € HT

Carottages complémentaires pour installation d'une hotte et système d'évacuation de la ventilation.
Création d'un regard disconnecteur pour assurer l'étanchéité de l'entrée des réseaux au TGBT.

Modification 03. 26 241,94 € HT

Modification des travaux d'infrastructures du bâtiment de liaison suite aux aléas de chantier (sol).

Modification 04. 5 621,40 € HT

Réhausse du mur de soutènement cour élémentaire suite modification du préau en phase EXE.

Modification 05. 9 796,70 € HT

Aménagements extérieurs dont bande stérile au droit du bâtiment pour entretien des espaces verts au droit des façades.

Béton balayé au droit de l'avaloir central de la cour.

Modification 06. – 30 046,08€ HT

Diminution des quantités de protections P3 en intérieur (-15 315,52)

Suppression du poste P3 sous-faces de dalle pleines en PSE01 (-14 730,56)

Incidence financière : +20 460.87 € HT soit +0.75 %

A noter que la différence de 973 € correspond à des prestations initialement prévues au marché non réalisées quantitativement.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 20 460,87 €
- Montant TTC : 24 553,04 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,75 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 731 320,54 €
- Montant TTC : 3 277 584,65 €

LOT N° 4 – ETANCHEITE – AVENANT N°3 – titulaire BURGUNDER

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 1 708,85 € HT

Reprise de l'édicule façade élémentaire pour étanchéité et tôle RAL8000 en rive.

Modification 02. – 10 165 € HT

Modification des quantités du poste étanchéité liquide (1.6 au DPGF).

Modification 03. -838 € HT

Modification de la prestation dalle sur plots en gravillons (poste 5.5 au DPGF en 1.4)

Modification 04. -325 € HT

Modification quantité dauphins suite suppression EP en façade (poste 4.4 DPGF).

Incidence financière : - 9 619.15 € HT soit -3 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -9 619,15 €
- Montant TTC : -11 542,98 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -3 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 303 443,93 €
- Montant TTC : 364 132,72 €

LOT N° 7 – MENUISERIE EXT. BOIS – AVENANT N°2 – titulaire MENUISERIE METTEY

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 8 493,52 € HT

Passage des menuiseries de l'école maternelle en bois alu, et élémentaire en bois peint.

Modification 02. +3 663,41 € HT

Transformation M02 en M01 pour compartimentage pompier.

Modification 03. -4 312,01 € HT

Suppression MEB17.

Modification 04. +5 155 € HT

Châssis désenfumage, prise d'air complémentaire et reprise appuis ponctuels.

Incidence financière : + 13 000 € HT soit + 2.60 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 000 €
- Montant TTC : 15 600 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 518 001,37 €
- Montant TTC : 621 601,64 €

LOT N° 8 – MENUISERIE INT. BOIS – AVENANT N°2 – titulaire VD MENUISERIE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 27 669,58 € HT

Demandes de mobilier complémentaire pour les enseignants en maternelle et la bibliothèque.

Incidence financière : + 27 669.58 € HT soit +6.60 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 27 669,58 €
- Montant TTC : 33 203,50 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 445 146,83 €
- Montant TTC : 534 176,20 €

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230628-2023-06-06-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

LOT N° 9 – FAUX PLAFONDS CLOISONS – AVENANT N°2 – titulaire BISONLINE PEINTURE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 17 756,30 € HT

Modifications des prestations suivantes :

- Faux plafonds complémentaires,
- Faux plafond acoustique en moins,
- Passage en faux-plafond hygiène dans l'espace office,
- Modifications des dimensions de trappes,
- Ajout membrane type AEROVAP,

Incidence financière : + 1 7756.30 € HT soit + 7.6 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 17 756,30 €
- Montant TTC : 21 307,56 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 252 583,70 €
- Montant TTC : 303 100,44 €

LOT N° 11 – SOLS SOUPLES – AVENANT N°2 – titulaire SARL TACHIN

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 3 354,00 € HT

Plus-value pour passage en FORBO couleur prune dans les circulations.

Modification 02. + 2 104,50 € HT

Plus-value pour commande VERT complémentaire pour ADAPEI.

Incidence financière : + 5 458.50 € HT soit 9.40 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 5 458,50 €
- Montant TTC : 6 550,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,40 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 63 593,46 €
- Montant TTC : 76 312,15 €

LOT N° 13 – CHAPE CARRELAGE FAIENCE – AVENANT N°2 – titulaire SARL TACHIN

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. – 1 120 € HT

Pose des siphons non effectué – mis en place par l'entreprise BARBALAT.

Incidence financière : - 1 120 € HT soit – 1.30 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -1 120,00 €
- Montant TTC : - 1 344 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -1,30 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 85 098,60 €
- Montant TTC : 102 118,32 €

LOT N° 14 – SIGNALÉTIQUE – AVENANT N°2 – titulaire AGIPUB

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 995 € HT

Complément lettres dibond Liberté Egalité Fraternité façade.

Modification 02. +2 660 € HT

Complément vitrophanie circulation intérieure.

Modification 03. +665 € HT

Complément logo ville de Maiche autocollant.

Modification 04. +1 880 € HT

Complément enseigne générale.

Incidence financière : + 6 200 € HT soit + 60 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 200 €
- Montant TTC : 7 440 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +60 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16 529,04 €
- Montant TTC : 19 834,85 €

LOT N° 15 – METALLERIE – AVENANT N°2 – titulaire SAS BONNEVAUX

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. – 8 290 € HT

Suppression potence.

Modification 02. -2 640 € HT

Suppression garde-corps chaufferie.

Modification 03. +1 910 € HT

Plus-value escalier de secours pour remplacement palier et ajout tôle partie basse garde-corps.

Modification 04. +650 € HT

Portillon local fosse dito M06.

Modification 05. -2 280 € HT

Suppression C03 (portail chaufferie).

Modification 06. +1 800 € HT

Porte complémentaire cage escalier principal élémentaire.

Modification 07. +850 € HT

Mise en peinture portail ADAPEI et pose.

Modification 08. +1 500 € HT

Augmentation hauteur garde-corps cour élémentaire pour pare-ballon.

Incidence financière : - 6 500 € HT soit -5 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 6 500 €
- Montant TTC : - 7 800 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 040,33 €
- Montant TTC : 154 848,40 €

LOT N° 16 – ASCENSEUR – AVENANT N°2 – titulaire AMS ASCENSEUR

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. +2 494,30 € HT

Augmentation prix de fourniture de la machinerie.

Incidence financière : + 2 494.30 € HT soit +11, 08 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 494,30 €
- Montant TTC : 2 993,15 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +11.08 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 25 012,30 €
- Montant TTC : 30 014,76 €

LOT N° 17 – PLATELAGE BOIS – AVENANT N°2 – titulaire SAS FCE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -12 250 € HT

Suppression passerelles parking.

Modification 02. -1 500 € HT

Suppression trappes de visite platelage.

Modification 03. + 5 679 € HT

Platelage complémentaire suite agrandissement préau EXE, prix marché.

Incidence financière : - 8 071.00 € HT soit – 5%

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 8 071 €
- Montant TTC : -9 685,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 147 244,00 €
- Montant TTC : 176 692,80 €

LOT N° 18 – CHAUFFAGE VENTILATION – AVENANT N°3 – titulaire BARBALAT

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -2 439,50 € HT

Suppression postes extincteurs.

Modification 02. +14 568,55 € HT

Compléments chauffage, bouche de ventilation SCHAKO, diffuseurs...

Compléments installation pour mise en place de la hotte pour friteuse et système de complément de ventilation.

Incidence financière : + 12 129.05 € HT soit +2.5 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 129,05 €
- Montant TTC : 14 554,86 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +2,5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 et 10 %
- Montant HT : 493 429,05 €
- Montant TTC : 592 114,86 €

LOT N° 20 – ELECTRICITE – AVENANT N°2 – titulaire GUYON VILLEMAGNE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -12 880,49 € HT

Mise à jour marché avec modifications lumineuses.

Modification 02. +6 810,29 € HT

Complément sonorisation.

Modification 03. +1 700,70 € HT

Aiguilles lumineuses pour horloge.

Modification 04. +2 562,12 € HT

Complément éclairage maternelle (LED).

Modification 05. +5 817,24 € HT

Complément boîtier radio pour alimentation ventus.

Modification 06. +13 531,49 € HT

Complément EXE V3.

Incidence financière : + 17 541,35 € HT soit +3 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 17 541,35 €
- Montant TTC : 21 049,62 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +3 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 581 583,77 €
- Montant TTC : 697 900,52 €

LOT N° 21 – EQUIPEMENT CUISINE – AVENANT N°2 – titulaire BERSOT SARL

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. +29 294,00 € HT

Commande de matériel complémentaire pour l'installation d'une friteuse, d'une hotte, et d'un self-service.

Incidence financière : + 29 294,00 € HT soit +50 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 29 834 €
- Montant TTC : 35800,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +50 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 61 179,72 €
- Montant TTC : 73 415,66 €

LOT N° 23 – MOBILIER JEUX – AVENANT N°2 – titulaire SAS FCE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -1 500 € HT

Suppression Hôtel à insectes.

Modification 02. +1 500 € HT

Suppression trappes de visite platelage.

Modification 03. + 2 975 € HT

Ganivelle complémentaire pour protection des noues.

Incidence financière : + 2 975.00 € HT soit +4.8 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 975 €
- Montant TTC : 3 570 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +4,8 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 64 588,00 €
- Montant TTC : 77 505,60 €

LOT N° 24 – TABLEAUX SALLES DE CLASSES – AVENANT N°2 – titulaire SAS MENUISERIE METTEY

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. – 9 222,41 € HT

Suppression fourniture des tableaux (assuré par la MOA) car tableaux VPI avec système informatique.

Incidence financière : - 9 222.41€ HT soit – 87%

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -9222,41 €
- Montant TTC : 11 066,90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -87 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1345,20 €
- Montant TTC : 1614,24 €

VU l'acte d'engagement notifiant un délai d'exécution de 25 mois à partir de la date de délivrance de l'Ordre de Service (OS) n°1,

VU l'OS n°1 actant une période de démarrage de la préparation de chantier au 23 février 2021 et la période de démarrage du chantier fixée au 23 avril 2021,

CONSIDERANT le délai de 25 mois conduisant au 23 mars 2023 (25 mois plein comprenant préparation) actant un achèvement contractuel au 20 mars 2023,

CONSIDERANT les aléas de chantier et les retards d'entreprises identifiés nécessitant de décaler le délai de livraison du chantier,

CONSIDERANT la date de la commission de sécurité retenue pour considérer l'achèvement des travaux et le démarrage des opérations préalable à la réception de la maîtrise d'œuvre au lundi 10 juillet 2023,

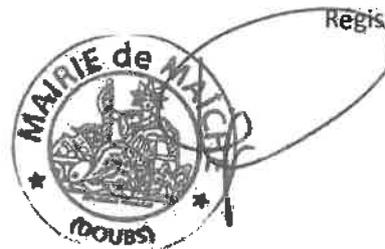
Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale),

VALIDE les avenants tels que présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 des Lots n°7, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21,23 et 24 et les avenants n°3 des lots 3, 4, 18.

RETIENT la proposition de réception de la maîtrise d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage pour le jeudi 13 juillet (contre le jeudi 30 mars initialement attendu).

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : NM/CB/Prog.210

N° 2023.06.07

Objet : Nouveau groupe scolaire –
Maîtrise d'œuvre – Avenant n°3

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du
Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-
Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé
Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boïchat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame
Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs
Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames
Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boïchat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Par délibération n° 2018.19 du 26 février 2018, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise
d'œuvre du Nouveau Groupe Scolaire au Cabinet QUIROT et Associés pour la somme de 829 180.00 €
HT. Par délibération n° 2019.49 du 24 juin 2019, puis par délibération n° 2021.26 du 19 avril 2021, le
Conseil municipal a approuvé les avenants n° 1 et n°2.

Un avenant n° 3 aux honoraires du maître d'œuvre est nécessaire pour prendre en compte des travaux
supplémentaires de reprise des plans DCE et pour une mission supplémentaire dessin et chiffrage et
suivi pour le marché de mobilier de l'école :

- Montant initial du marché HT : 829 180.00 €
Taux de la TVA 20 %
Montant TTC initial du marché : 995 016.00 €
- Montant de l'avenant n° 1 : 48 252.61 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : 57 228.01 € HT

./.

Incidence financière de l'avenant n° 3 :

- **Montant de l'avenant n° 3 proposé : 8 851.50 € HT (1 890.00 + 6 961.50)**
Taux de la TVA : 20 %
Montant TTC de l'avenant n° 3 : 10 621.80 €
% d'écart introduit par l'avenant : 0.95 %

Montant HT du nouveau marché : 943 512.12 € HT (y compris avenant 1, 2 et 3)
Taux de la TVA : 20 %
Montant TTC du marché : 1 132 214.54 €

VU l'avis de la CAO du 12 juin 2023,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

VALIDE l'avenant n° 3 tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire.



Le Maire,
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : MB/CB/Prog.210

N° 2023.06.08

Objet : Nouveau groupe scolaire –
Modification AP/CP

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maïche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuhe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuhe rappelle au Conseil municipal, que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Par délibération n° 2018.03 du 22 janvier 2018, le Conseil municipal a délibéré sur la gestion des crédits budgétaires de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire (programme 210) par Autorisation de Programme et Crédit de Paiement.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230626-2023-06-08-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

./.

En septembre 2019, une nouvelle délibération n° 2019.68 avait modifié la ventilation prévue en 2018.
 En décembre 2019, la délibération n° 2019.117 avait modifié la ventilation prévue en septembre 2019.
 En décembre 2020, la délibération n° 2020.97 avait modifié, de nouveau, la ventilation prévue en décembre 2019.
 En novembre 2021, la délibération n° 2021.119 avait modifié, de nouveau, la ventilation prévue en décembre 2020.

N° AP		5-210
OBJET DE L'AP		Construction d'un nouveau groupe scolaire
Autorisation de programme	AP antérieure	9 606 000,00 €
	Complément d'AP	1 103 350,00 €
	AP totale à ce jour	10 709 350,00 €
Crédits de paiement	CP antérieur	33 506,18 €
	CP 2018	256 569,51 €
	CP 2019	312 672,53 €
	CP 2020	159 624,29 €
	CP 2021	2 763 000,00 €
	CP 2022	4 260 000,00 €
	CP 2023	2 923 977,49 €
	CP 2024	- €
Total des cp		10 709 350,00 €

Conformément au tableau ci-dessous, la présente délibération modifie le montant de l'autorisation de programme (AP) et replanifie les crédits de paiements jusqu'à 2023 en tenant compte :

- Du planning de fin de travaux de l'opération,
- Du montant des révisions de prix qui ont affectées le paiement des factures,
- Des avenants passés avec les entreprises et la maîtrise d'ouvrage,
- De la réception des décomptes généraux définitifs (DGD) suite à l'achèvement des travaux.

N° AP		5-210
OBJET DE L'AP		Construction d'un nouveau groupe scolaire
Autorisation de programme	AP antérieure	10 709 350,00 €
	Complément d'AP	780 860,60 €
	AP totale à ce jour	11 511 275,00 €
Crédits de paiement	CP antérieur	33 506,18 €
	CP 2018	256 569,51 €
	CP 2019	312 672,53 €
	CP 2020	161 244,29 €
	CP 2021	2 762 924,72 €
	CP 2022	3 841 758,47 €
	CP 2023	4 142 599,30 €
	CP 2024	- €
Total des cp		11 511 275,00 €

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

VALIDE la révision de l'AP-CP conformément au budget 2023.

Accusé de réception en préfecture
 025-212503569-20230626-2023-06-08-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023



Le Maire,
 Régis LIGIER

Réf. : MS/CB/Prog.210

N° 2023.06.09

Objet : Nouveau groupe scolaire – Plan de
financement chaufferie / réseau

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du
Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-
Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé
Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame
Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs
Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames
Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que sur demande de la Ville de Maîche, le Conseil
Régional a décidé de réexaminer le financement de la chaufferie du nouveau groupe scolaire. Dans ce
cadre, il est nécessaire de déposer un dossier pour solliciter un financement complémentaire et de
valider le plan de financement spécifique à la chaufferie ci-dessous.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE MAICHE - CHAUFFERIE

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT	taux de subvention sur dépenses HT
MAÎTRISE D'ŒUVRE	38 245.91	Région Enr	132 006.00	44.52%
INVESTISSEMENTS - CHAUFFERIE	229 402.27	Région Enr (complément)	67 994.00	22.93%
INVESTISSEMENTS - RÉSEAU	28 841.55			
TOTAL DES DÉPENSES HT	296 489.73	TOTAL DES SUBVENTIONS sur base HT	200 000.00	67.46%
TVA	59 297.95	EMPRUNTS ET FONDS PROPRES	96 489.73	
TOTAL TTC	355 787.68	TOTAL DES RECETTES HT	296 489.73 €	

./.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

VALIDE le plan de financement spécifique à la création d'une chaufferie biomasse centralisée et de réseaux de chaleur pour alimenter le nouveau groupe scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un financement complémentaire au Conseil Régional pour l'opération de création d'une chaufferie biomasse centralisé et de réseaux de chaleur pour alimenter le nouveau groupe scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : MS/CB/Prog.210

N° 2023.06.10

**Objet : Nouveau groupe scolaire –
Règlement de fonctionnement**

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site Internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Madame Véronique Salvi rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la création du nouveau groupe scolaire regroupant les écoles publiques maîchoises et les services de la Fondation PLURIEL, il est nécessaire de définir les modalités d'utilisation et d'occupation de cette nouvelle structure dénommée « Cercle Scolaire La Franche-Montagne » au moyen d'un règlement de fonctionnement.

La mutualisation et le partage sont les objectifs premiers, tout en permettant une liberté de fonctionnement de chaque pôle pédagogique et éducatif.

Il s'adresse à tous les utilisateurs des espaces professionnels et sert de cadre de référence organisationnel. Ce document ayant été établi de manière prévisionnelle, il sera adapté au besoin dès la mise en service du bâtiment.

./.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

APPROUVE ET VALIDE le règlement ainsi que l'annexe relative aux modalités de mise à disposition du matériel numérique tels qu'ils sont présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement,

PREND ACTE que le règlement pourra être amendé à la marge en fonction des observations éventuelles que formulerait la Fondation Pluriel au surplus.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/DG1

N° 2023.06.11

**Objet : Nouveau groupe scolaire –
Affectation des nouveaux bâtiments et
classement dans le domaine public
communal**

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maiche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le chantier de construction du nouveau groupe scolaire arrivera à son terme dans les toutes prochaines semaines, permettant ainsi son utilisation dès la rentrée scolaire du 4 septembre 2023.

Lors de sa séance du 22 mai 2023, le Conseil municipal a formalisé par délibération n° 2023.05.11 la procédure de désaffectation et de déclassement des locaux accueillant actuellement les écoles maternelle Les Sapins Bleus et élémentaire Louis Pasteur, qui deviendront vacants.

Le Cercle scolaire La Franche-Montagne ouvrira donc ses portes pour la rentrée de septembre 2023. Il convient toutefois de procéder à l'affectation des locaux et à leur classement dans le domaine public communal.

VU la délibération n° 2023.05.11 du 22 mai 2023,

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230626-2023-06-11-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

/.

CONSIDÉRANT le déménagement des écoles maternelle Les Sapins Bleus et élémentaire Louis Pasteur dans les locaux du Cercle Scolaire La Franche-Montagne,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale):

AFFECTE le Cercle Scolaire La Franche-Montagne en établissement d'enseignement public pour les classes de maternelles et élémentaires publiques de Maîche,

PROCÈDE au classement de ces locaux dans le domaine public communal,

PREND ACTE que cet établissement scolaire est situé 4 rue de l'École à Maîche, et qu'il est implanté sur les parcelles actuellement cadastrées AD 177, AD 221 et AD 222.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : MS/CB/Tarifs

N° 2023.06.12

Objet : Camping municipal - Tarifs

Date de la convocation : 20/06/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maiche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.

Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre de la nouvelle prestation de gestion des installations touristiques confiée à Cristallys Groupe, le Conseil municipal prend connaissance des tarifs envisagés à compter du 1^{er} juillet 2023, à savoir :

TARIFS BAR

Sans alcool	
Perrier	2,50 €
Soda (Ice tea, Pepsi, Orangina)	2,50 €
Limonade Rieme	2,50 €
Jus d'orange	2,50 €
Redbull	3,50 €
Supplément sirop	0,20 €
Eau	1,00 €

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230628-2023-06-12-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

./.

Alcool	
Bière pression blonde	2,50€
Bière bouteille blonde, blanche, ambrée	3,50€
Bière bouteille ipa, fruits rouges, de la saison	4,00€
Vin blanc au verre	3,00 €
Vin rosé au verre	3,00 €
Whisky	4,00 €
Vodka	4,00 €
Cocktails (Daikiri)	7,00 €
Pontarlier	2,50 €
Ricard	2,50 €
Get27	4,00 €
Ratote	5,00 €

TARIFS EPICERIE et DIVERS

Nourritures

Glace magnum	1,50 €
Glace	1,50 €
Chips nature 30g	1,00 €
Chips nature 200g	2,50 €
Riz	4,00 €
Sauce	3,00 €
Pâtes	4,00 €
Saucisse	10,00 €
Comté 250g	7,00 €
Miel	10,00 €
Assiette plateau (charcuterie, fromage)	10,00 €
Assiette barbecue	10,00 €

Boulangerie

Baguette	1.50 €
Pain long	1.50 €
Croissant	1.50 €
Pain au chocolat	1.50 €

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230628-2023-06-12-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Boissons

Sprite 33cl	2,50 €
Coca cola 33cl	2,50 €
Ice tea 33cl	2,50 €
Jus d'orange	2,50 €
Eau	1,00 €
Limonade Rième 100cl	3,50€ + 1,00€ consigne
Limonade Rième 33cl	2,50 €
Café	1,50 €
Bouteille de vin rosé	10,00 €
Bouteille de vin rouge	10,00 €

Hygiène

Kits hygiène	7,00 €
Produits vaisselle Apta	1,00 €
Sacs poubelles 30l	0,50 €
Lessive Ariel la dosette	0,50 €
Eponge	1,00 €

Autres prestations

Jeton machine à laver	4,00 €
Adaptateur borne camping caution/vente	20,00 €
Adaptateur européens caution/ vente	20,00 €

ACTIVITÉS (€/personne)

Randonnée pédestre	5,00 €
Randonnée VTT	10,00 €
Course d'orientation	8,00 €
Piscine	5,00 €
Via Ferrata	25,00 €
Accrobranche	15,00 €
Canoë-Kayak	32 € à 82 € selon le parcours
Raquettes	11,00 €
Ski Nordique	11,00 €
Carte de 10 entrées enfants hors CCPM	35,00 €
Activités sportives autres	5,00 €

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20230628-2023-06-12-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

STAGES SPORTIFS

De 1 à 3 jours	50,00 € / jour
De 3 à 5 jours	45,00 € / jour
De 5 à 7 jours	40,00 € / jour

COHESION ENTREPRISES

1 jour	60,00 €
De 1 à 3 jours	50,00 € / jour
De 3 à 5 jours	45,00 € / jour
De 5 à 7 jours	40,00 € / jour

ANNIVERSAIRES

1 jour (5 à 15 personnes)	210,00
---------------------------	--------

COLONIE DE VACANCES

De 1 à 3 jours	50,00 € / jour
De 3 à 5 jours	45,00 € / jour
De 5 à 7 jours	40,00 € / jour

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

VALIDE les tarifs applicables au Camping à compter du 1^{er} juillet 2023 tels qu'ils sont présentés,

AUTORISE le gérant à consentir exceptionnellement, à sa propre appréciation, à des réductions dans certaines situations telles que la date de péremption proche des produits,

PREND ACTE que ces tarifs pourront être revus selon le ressenti des touristes.

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
 025-212503569-20230626-2023-06-12-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023